



## ANNEXE

Le montant du stationnement des bateaux sur la plage du Bureau et sur la plage de Nauzan à Saint-Palais-sur-Mer a été fixé pour l'exercice 2017, par Décision du maire en date du 14 décembre 2016 suivant les tarifs ci-dessous :

<b>STATIONNEMENT</b>	<b>TARIFICATION 2017</b>
Journée	17,50 €
1 semaine	77 €
1 mois	225 €